

# Newsletter Française

Geneva International  
Center for Justice

September 2025



Dans cette édition, le Geneva International Centre for Justice (GICJ) revient sur ses principales contributions lors de la 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Nous avons mis en lumière la reconnaissance historique du génocide à Gaza par la Commission d'enquête internationale indépendante (COI), en soulignant l'ampleur des violations documentées et en appelant à une mobilisation immédiate de la communauté internationale pour mettre fin à l'impunité. Nous avons condamné les attaques répétées d'Israël contre les journalistes, comme des violations graves du droit international, portant atteinte à la liberté d'informer et à la documentation des crimes sur le terrain.

GICJ a également dénoncé le siège meurtrier d'El Fasher, au Darfour, où les civils continuent de subir des violences extrêmes. Nous avons insisté sur la nécessité urgente d'une réponse humanitaire et politique forte.

Enfin, à travers notre participation aux dialogues interactifs, nous avons réaffirmé notre engagement en faveur de la justice, de la vérité et de la responsabilité dans les situations de conflit et d'occupation.

Dans cette  
newsletter :

---

**Commission  
d'enquête  
internationale**

---

**Palestine**

---

**Sudan**

---

**Conseil des  
Droits de  
l'Homme 60**

---

# Gaza : Le Génocide n'est plus une allégation, c'est un constat

Par Angela Sanchez et Sonia Darrieumerlou

La Commission d'enquête internationale indépendante sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël (COI), a publié le 16 septembre 2025 un rapport affirmant que des actes de génocide sont actuellement commis à Gaza. Elle a présenté 16 000 éléments de preuve démontrant que les autorités israéliennes et les forces de sécurité ont perpétré et continuent de perpétrer des actes qui relèvent de la définition juridique du génocide, telle qu'établie par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

## Les caractéristiques constitutives du crime de génocide:

1. Le meurtre de membres du groupe palestinien,
2. Des atteintes graves à leur intégrité physique ou mentale,
3. L'imposition délibérée de conditions de vie visant à leur destruction physique partielle ou totale,
4. Des mesures destinées à empêcher les naissances au sein du groupe.

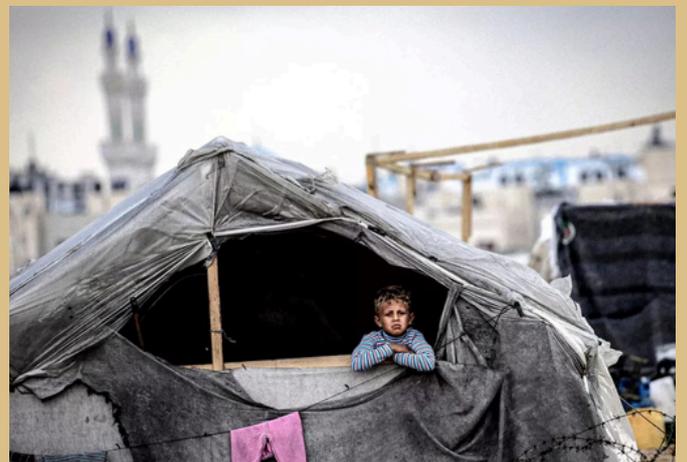


Lors d'une conférence de presse aux Nations Unies le jour même, la COI a exprimé une profonde indignation morale et a déclaré une urgence juridique. Elle a également conclu que le président, le premier ministre et le ministre de la Défense israéliens ont publiquement incité au génocide, ce qui constitue un crime à part entière en droit international, distinct de la commission du génocide lui-même. Le rapport cite des déclarations où des termes tels que « animaux humains » ont été employés publiquement, constituant une incitation directe à la commission d'un génocide.

À la lumière de ces constatations, la COI a recommandé une action urgente auprès de la Cour pénale internationale (CPI), tout en rappelant que les États ont eux aussi l'obligation légale d'agir contre le génocide, en vertu du principe international dit "erga omnes" (obligation envers tous).

Elle a souligné que les États doivent prendre des mesures concrètes pour faire respecter la justice, en s'appuyant notamment sur les directives émises par la Cour internationale de justice (CIJ) le 24 janvier 2024. La présidente de la Commission a également mis en garde contre le danger imminent que ce génocide représente pour l'ensemble de la population palestinienne, y compris celle vivant dans les territoires palestiniens occupés.

Le rapport inclut des témoignages alarmants de professionnels de santé qui ont soigné des enfants atteints de blessures par balles ou tirs de snipers, laissant penser que les forces israéliennes ont intentionnellement pris pour cibles des enfants durant leurs opérations militaires. Selon l'UNICEF, environ 1 000 enfants avaient déjà subi une ou plusieurs amputations à la fin de novembre 2023, certaines réalisées sans anesthésie. La Commission a documenté le cas d'une fille de 14 ans ayant perdu une main dans un bombardement, ainsi que celui d'un garçon de 3 ans ayant perdu ses deux jambes après une attaque contre une école de l'UNRWA.



L'ONG Save the Children rapporte qu'en 2024, les armes explosives utilisées à Gaza ont causé des handicaps permanents à une moyenne de 475 enfants chaque mois. Un médecin a témoigné que, dès le début du conflit, la moitié des patients opérés dans son service étaient des enfants. Il a précisé qu'un enfant amputé devra subir entre huit et douze opérations avant d'atteindre l'âge adulte.

---

### Les conditions de vie destructrices à Gaza:

Le rapport met aussi en lumière les conditions épouvantables dans lesquelles accouchent les femmes à Gaza, en raison du manque de personnel spécialisé, de médicaments, d'équipements essentiels, et de la difficulté à gérer la douleur ou à prévenir les infections. Des médecins ont indiqué que de nombreuses femmes n'avaient reçu aucun suivi obstétrique et que plusieurs souffraient d'infections vaginales pouvant entraîner des fausses couches, des naissances prématurées ou la stérilité.

Le siège total imposé à Gaza, utilisé comme méthode de guerre par la famine, a eu des effets dévastateurs sur les enfants : famine extrême, malnutrition aiguë, recrudescence de maladies telles que le choléra, et taux de mortalité alarmants. En avril 2024, au moins 28 enfants étaient morts de faim, dont 12 nourrissons de moins d'un mois. Parmi ces 28 décès, 25 concernaient des enfants de moins d'un an. La Commission précise que ces chiffres ne reflètent que les enfants ayant pu atteindre un hôpital, ce qui laisse craindre que de nombreux autres soient morts sans avoir reçu aucun soin.

L'usage de la  
famine comme  
arme de guerre :  
l'impunité  
israélienne est  
une honte pour  
le droit  
international.



### La position de GICJ:

Le Centre international de Genève pour la justice (GICJ) soutient les conclusions de la COI et appelle l'ensemble des États à prendre des mesures immédiates pour mettre fin au génocide, assurer la responsabilité des auteurs de ces crimes et suivre scrupuleusement les directives de la Cour internationale de justice pour la prévention et la répression du crime de génocide.

### Qu'est-ce que la Commission d'enquête internationale?

La Commission d'enquête internationale indépendante est un organe mandaté par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Elle est composée d'experts indépendants chargés d'enquêter sur les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Son rôle consiste à recueillir des preuves, identifier les responsables de crimes internationaux tels que les crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide, et recommander des actions concrètes aux juridictions internationales comme la Cour pénale internationale ou la Cour internationale de justice. Bien qu'elle ne dispose pas d'un pouvoir judiciaire propre, son travail constitue une base essentielle pour la poursuite des crimes au niveau international.

---

# La reconnaissance de la Palestine par le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada : un tournant décisif pour la justice internationale

Par Mihretab Mekonnen Beyene

La récente décision du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada de reconnaître officiellement l'État de Palestine marque un tournant dans le paysage diplomatique mondial. Longtemps attendue par de nombreux acteurs internationaux, cette démarche représente bien plus qu'un geste politique : elle constitue une reconnaissance explicite du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, un principe fondamental du droit international inscrit dans la Charte des Nations Unies.

Pendant des décennies, la question palestinienne a été au cœur des débats internationaux sans pour autant connaître de véritable avancée concrète vers une solution juste et durable. L'absence de reconnaissance officielle par plusieurs grandes puissances a souvent été perçue comme un obstacle majeur à l'établissement d'un équilibre entre les parties, laissant perdurer une situation d'occupation, d'inégalités profondes et de violations systématiques des droits humains.

Dans ce contexte, la prise de position du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada constitue un signal fort adressé à la communauté internationale. Elle témoigne d'une volonté croissante de replacer le droit et la justice au centre des relations internationales. En accordant, à la Palestine, une reconnaissance diplomatique, ces pays contribuent à rétablir une symétrie légale entre les parties au conflit, condition indispensable pour parvenir à une paix durable.

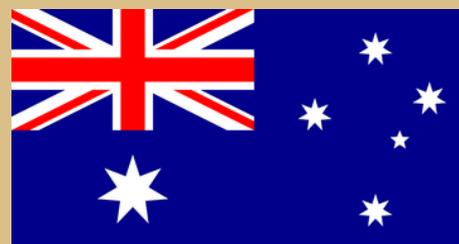
Du point de vue des droits humains, cette reconnaissance revêt une importance capitale. Elle offre à la Palestine une légitimité accrue pour engager des démarches auprès des instances internationales telles que la Cour pénale internationale ou le Conseil des droits de l'homme. Cette évolution ouvre la voie à une lutte plus efficace contre l'impunité, en permettant aux victimes de violations de bénéficier de mécanismes juridiques plus accessibles et plus contraignants.

Le Centre International de Justice de Genève (GICJ) a salué cette décision comme une contribution déterminante à la défense de l'ordre juridique international. Selon le GICJ, la reconnaissance de la Palestine renforce son statut de sujet de droit international, condition essentielle pour que les responsabilités des différentes parties soient pleinement engagées. L'organisation estime que seule une approche fondée sur le respect du droit international peut conduire à une paix durable et équitable.

**L'autodétermination  
du peuple palestinien  
n'est pas une faveur,  
c'est un droit.**

Enfin, cette évolution diplomatique pourrait inciter d'autres États à adopter la même position, créant un effet d'entraînement susceptible de transformer la dynamique du conflit. La reconnaissance internationale de la Palestine n'est pas une fin en soi, mais elle constitue une étape indispensable pour instaurer un dialogue sur des bases plus justes, où les droits et la dignité de tous les peuples sont respectés.

En somme, la décision du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada représente un pas décisif vers la justice, la responsabilité et la paix. Elle rappelle que la diplomatie, lorsqu'elle s'appuie sur les principes du droit international, peut devenir un véritable instrument de protection des peuples et de transformation des relations entre États.



---

# L'attaque d'Israël à Doha : une grave violation de la souveraineté territoriale et un recul majeur sur la voie de la paix durable

Par Haliema Shefferdine et Sonia Darrieumerlou

« Quel message envoyons-nous aux générations futures quant au respect des droits humains et à notre confiance dans le droit ? » s'est interrogée la ministre d'État à la Coopération internationale du Qatar, une question qui résonne désormais bien au-delà des frontières de la région.

Le 9 septembre 2025, Israël a mené une frappe aérienne à Doha, à proximité de zones résidentielles comprenant des écoles, des mosquées, des missions diplomatiques ainsi que le bureau politique du Hamas. Cette attaque a suscité une vague immédiate de condamnations internationales, soulevant de vives inquiétudes quant à la violation flagrante de la souveraineté du Qatar.



En réponse à la demande de plusieurs États membres, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a tenu, le mardi 16 septembre 2025, un débat urgent consacré à cet événement.

Dans sa déclaration préliminaire, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a qualifié cette frappe de grave violation du droit international et d'atteinte directe aux efforts diplomatiques de paix. Il a insisté sur l'obligation des États de prendre des mesures concrètes et immédiates pour mettre fin aux violations graves du droit international, telles que confirmées par la Cour internationale de Justice. Cela inclut notamment l'arrêt du transfert d'armes à Israël lorsqu'il existe un risque qu'elles soient utilisées en violation des lois de la guerre.

Dans sa déclaration officielle, le Qatar a dénoncé une agression manifeste contre sa souveraineté et une violation grave du droit international et des droits humains. Le gouvernement a rappelé que cette attaque visait un État engagé dans des efforts de médiation et de cessez-le-feu, sapant ainsi tout espoir de résolution pacifique.

Le Groupe africain, représenté par le Ghana, et le Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont exprimé leur solidarité totale avec le Qatar et exigé la fin de l'impunité.

De son côté, l'Afrique du Sud, au nom d'un groupe transrégional, a rappelé que cette attaque constituait une violation de la Charte des Nations Unies, tout en soulignant le rôle essentiel du Qatar dans les médiations et les négociations sur les otages.

## Le Qatar, pilier du dialogue vers le cessez-le-feu.

L'Union européenne a également réaffirmé son soutien à la souveraineté du Qatar, rappelant que ce dernier est un partenaire stratégique dans les négociations pour un cessez-le-feu, la libération des otages et l'accès humanitaire. L'UE a exigé qu'Israël respecte le droit international.

Plus largement, de nombreux États ont fait part de leur inquiétude quant à la détérioration constante de la situation humanitaire en Palestine. Ils ont condamné la poursuite des attaques, appelé à la levée du blocus et insisté sur le devoir de protéger les civils.

---

# L'invasion terrestre de Gaza par les forces d'occupation israéliennes

Par Astrid Bochnakian / GICJ

Alors même que la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur le territoire palestinien occupé a conclu à la responsabilité d'Israël dans la commission d'un génocide à Gaza, l'armée israélienne a lancé son invasion terrestre de la ville de Gaza, violant une fois de plus le droit international humanitaire. Parallèlement, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU tient, le 9 septembre 2025, un débat urgent sur les attaques d'Israël contre le Qatar, appelant à la reprise des négociations, à un cessez-le-feu et à la responsabilité pour les violations du droit international.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre 2025, quelques heures après que les habitants ont été forcés de fuir, la ville de Gaza a été pilonnée par de lourds bombardements, provoquant des victimes civiles et aggravant la destruction de la ville déjà assiégée. L'invasion terrestre en cours de Gaza a déjà été condamnée par plusieurs États, dont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Turquie.

Selon les médias, 68 personnes auraient été tuées lors de cette nouvelle offensive, s'ajoutant aux plus de 64 500 personnes déjà mortes dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023. Cette attaque montre à quel point Israël tente de faire avancer son plan génocidaire, malgré la colère grandissante du monde entier et les appels à juger les crimes de guerre et le génocide en cours.



Le Centre International de Justice de Genève (GICJ) réitère son appel à tenir Israël responsable de ses violations du droit international, notamment en soutenant le travail de la Cour pénale internationale et des mécanismes internationaux d'enquête. Nous exhortons la communauté internationale à reconnaître l'État de Palestine et à garantir son intégrité territoriale.

# Afrique : réparer l'injustice institutionnelle

Par Mihretab Mekonnen Beyene / GICJ

Le recours généralisé à la projection cartographique de Mercator représente une forme d'injustice cartographique, liée de manière intrinsèque aux cadres coloniaux qui minimisent systématiquement le continent africain. L'ampleur physique incontestable de l'Afrique — couvrant 30,4 millions de km<sup>2</sup> et abritant une population de 1,6 milliard d'habitants, est visuellement occultée. Cela témoigne d'une injustice constante qui affaiblit la position de l'Afrique dans les affaires internationales.

Cette minimisation visuelle est directement liée à l'exclusion institutionnelle que subit l'Afrique dans l'architecture de la gouvernance mondiale, en particulier au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU). Comme l'ont souligné la majorité des États membres africains lors de la 80e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'absence actuelle de représentation permanente africaine au Conseil de sécurité constitue une rupture historique et représentationnelle grave.

Ce refus entrave de manière critique l'égalité souveraine du continent et limite sa capacité à exercer une influence décisive sur les mandats mondiaux, pourtant essentiels en matière de paix internationale, de sécurité, et de protection des civils. L'octroi de sièges permanents est crucial pour garantir que les responsabilités du Conseil soient exercées en tenant dûment compte des réalités démographiques de l'Afrique et de ses défis humanitaires complexes, respectant ainsi les principes fondamentaux d'autodétermination.

Geneva International Centre for justice (GICJ) affirme que la distorsion spatiale des cartes et le déficit institutionnel au sein du Conseil de sécurité sont deux manifestations interconnectées d'un même échec : le déni de la juste proportionnalité et de la voix équitable de l'Afrique sur la scène mondiale.

---

# Séisme Dévastateur au Kunar en Afghanistan

Par Shalina Prakashour / GICJ

Le 8 septembre 2025, Shannon O'Hara, cheffe de la stratégie et de la coordination pour l'OCHA en Afghanistan, s'est exprimée depuis Jalalabad, appelant à une aide immédiate après le violent séisme de magnitude 6 qui a frappé l'est de l'Afghanistan le 31 août 2025. Des répliques continues ont secoué les provinces de Kunar et Nangarhar, aggravant les destructions dans un pays déjà ravagé par l'instabilité politique, les conflits armés et les crises sanitaires.

Des villages entiers ont été rasés par les répliques, et l'OCHA n'a pu accéder qu'à 49 d'entre eux jusqu'à présent. Le terrain accidenté et montagneux rend l'approvisionnement de l'aide humanitaire extrêmement difficile, laissant de nombreuses communautés dans une situation de détresse. Des hélicoptères sont mobilisés, mais fouiller les décombres dans les zones rurales demeure un défi important.

Les secours sont en cours, mais leur efficacité est menacée par les glissements de terrain et les pluies, qui peuvent provoquer des crues soudaines et anéantir les camps de déplacés. La réponse humanitaire risque aussi d'être interrompue par les neiges hivernales, coupant l'accès aux zones sinistrées. O'Hara insiste : « flexibilité et rapidité sont cruciales », soulignant qu'un retard de chaque jour augmente les risques d'épidémies, de nouveaux déplacements et de pertes humaines. L'absence d'eau potable et de services d'assainissement, combinée au fait que 92 % des communautés pratiquent la défécation en plein air, fait peser une menace sérieuse de flambée de choléra.

Geneva International Centre for Justice (GICJ) rejoint l'appel de l'OCHA pour une aide internationale rapide afin d'éviter une catastrophe humanitaire dans un pays toujours vulnérable. Nous appelons les États à intensifier leur assistance, à protéger les populations déplacées et à accorder une attention particulière aux femmes et aux filles, déjà durement touchées par les politiques du régime taliban. Nous appelons la communauté internationale à soutenir les efforts de l'OCHA et de l'OMS par des ressources supplémentaires pour éviter que les retards ne rendent l'arrivée des secours inutiles.

Par Léa Farge / GICJ

Au moins 800 personnes ont perdu la vie et des milliers d'autres ont été blessées dans la nuit du 31 août au 1er septembre, lorsqu'un séisme de magnitude 6 a frappé des zones isolées de l'est de l'Afghanistan. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que plus de 2 000 personnes pourraient avoir été affectées rien que dans la province de Kunar. Il est fort probable que des victimes soient encore piégées sous les décombres. L'UNICEF signale que de nombreux enfants figurent parmi les morts et les blessés.

Ce séisme est l'un des plus dévastateurs qu'ait connus l'Afghanistan, survenant moins de deux ans après les trois séismes d'octobre 2023. Il vient aggraver une situation déjà critique marquée par le retour massif de ressortissants depuis les pays voisins, la pauvreté, et une sécheresse persistante.

De nombreuses organisations se sont mobilisées pour faire face à la crise, dont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Le Service aérien humanitaire des Nations Unies prévoit d'augmenter les vols entre Kaboul et Jalalabad afin d'acheminer l'aide humanitaire et logistique nécessaire, tandis que des équipes médicales sont déployées dans des hôpitaux débordés.

Cependant, l'acheminement de l'aide humanitaire reste extrêmement complexe dans certaines communautés reculées, uniquement accessibles à pied. De plus, la faible couverture des réseaux mobiles freine les opérations de secours et l'évaluation des dégâts.

Geneva International Centre for Justice (GICJ) appelle la communauté internationale, les donateurs et le gouvernement afghan à renforcer de toute urgence l'aide humanitaire et à agir rapidement pour soutenir les populations touchées. La dignité humaine et le droit à l'assistance humanitaire doivent rester au cœur de la réponse.



# Silence et souffrance : quand les civils paient le prix fort

## El Fasher : un siège meurtrier qui tue les enfants

Par Minna Adlan / GICJ



Depuis plus de 500 jours, la ville d'El Fasher, au Darfour-Nord, subit un siège imposé par les Forces de soutien rapide (FSR), privant 260 000 civils, dont la moitié sont des enfants, d'aide humanitaire vitale. Coupée du monde, la ville fait face à la famine, aux maladies et à des violences graves.

L'UNICEF alerte : 6 000 enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère sans traitement, et des dizaines meurent chaque semaine. Des attaques visent délibérément les civils, les camps de déplacés, les hôpitaux et les écoles. Plus de 1 000 enfants ont été tués ou mutilés, et des cas de viols et de recrutements forcés sont documentés.

Le siège constitue une violation grave du droit international humanitaire. Le Geneva International Centre for Justice (GICJ) demande la levée immédiate du blocus, la garantie de l'accès à l'aide humanitaire, le respect des droits des civils et une action urgente de la communauté internationale.

## La guerre d'Israël contre les journalistes à Gaza

Par Astrid Bochnakian / GICJ

La guerre à Gaza est devenue le conflit armé le plus meurtrier pour les journalistes dans l'histoire moderne. En août 2025, au moins 192 journalistes et professionnels des médias ont été tués, un chiffre qui dépasse les pertes enregistrées dans d'autres conflits majeurs en cours, comme en Ukraine et au Soudan. Parmi les victimes figurent six employés d'Al-Jazeera, tués lors d'une frappe israélienne le 11 août 2025, dont le célèbre correspondant Anas al-Sharif. Le 25 août 2025, cinq autres journalistes ont perdu la vie à l'hôpital Nasser de Khan Younès. Ces morts illustrent un schéma plus large de ciblage des journalistes palestiniens et de répression des voix indépendantes. Israël combine frappes militaires contre les journalistes et les infrastructures médiatiques avec des lois répressives, de la censure, et des campagnes de diffamation. Des amendements à la loi antiterroriste, des interdictions visant des médias étrangers comme Al-Jazeera, et une censure militaire stricte ont considérablement restreint la liberté d'informer. Cela empêche non seulement le public international de connaître la réalité du conflit, mais limite également l'accès à l'information des citoyens israéliens.

Selon le droit international humanitaire, les journalistes sont des civils et doivent être protégés, sauf s'ils participent directement aux hostilités. Pourtant, Israël bafoue régulièrement ces protections, en visant les journalistes par des frappes aériennes, des attaques de drones, des arrestations ou des intimidations, ce qui constitue une violation grave des Conventions de Genève et du Statut de Rome, s'apparentant à des crimes de guerre.

Geneva International Centre for Justice (GICJ) condamne fermement le ciblage systématique des journalistes à Gaza et dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. Le GICJ est consterné par les campagnes de diffamation qualifiant les journalistes palestiniens de terroristes pour justifier leur attaque, et appelle à des poursuites devant la Cour pénale internationale. L'organisation demande à Israël de respecter le droit international, d'abroger les lois répressives portant atteinte à la liberté des médias, et de se conformer à la Résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Enfin, le GICJ soutient l'appel de la Rapporteuse spéciale de l'ONU, Irene Khan, à ce que les journalistes couvrant les conflits armés soient reconnus comme des travailleurs humanitaires, bénéficiant ainsi d'une protection renforcée. Le GICJ appelle les Nations Unies à mettre en place un mécanisme indépendant pour enquêter sur ces violations graves et mettre fin à l'impunité.

# 60<sup>e</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

## Face au courage des femmes afghanes, le monde doit agir avec détermination

Par Stefania Plougarli / GICJ

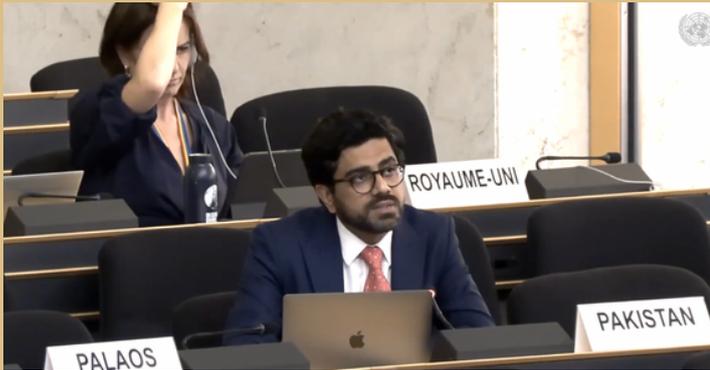
Depuis la prise de pouvoir des Talibans en août 2021, l'Afghanistan connaît une dégradation dramatique des droits humains, des droits des femmes et des conditions humanitaires. Le régime taliban impose des restrictions extrêmes qui mènent à une persécution systématique fondée sur le genre, qualifiée par plusieurs instances internationales d'apartheid sexiste, excluant les femmes et les filles de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de la vie publique.

Lors de la 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, un panel d'experts et de nombreux États ont dénoncé la discrimination extrême subie par les femmes afghanes et ont mis en garde contre toute normalisation du régime taliban. Les appels à l'action ont souligné la nécessité de mécanismes indépendants d'enquête, de sanctions ciblées et d'un soutien renforcé à la société civile afghane.



Plusieurs prises de position notables ont été exprimées :

- Le Pakistan, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a réaffirmé sa profonde inquiétude face à la situation des droits humains et économiques en Afghanistan. Il a souligné que la loi islamique ne saurait justifier la discrimination, appelant les Talibans à respecter les droits des femmes. Le Pakistan a également alerté sur l'impact des coupures de financement et sur l'usage du territoire afghan pour le terrorisme, qui compromet les droits humains au-delà des frontières.



- ONU Femmes a qualifié la situation en Afghanistan de crise des droits des femmes la plus grave au monde. L'organisme a appelé la communauté internationale à y répondre avec un soutien durable et flexible, recommandant que 30 % de l'aide humanitaire soit spécifiquement allouée à des initiatives liées au genre, et que les femmes afghanes participent activement à la réponse humanitaire.



- L'Espagne a déclaré que les concepts juridiques existants sont insuffisants pour protéger les droits des femmes afghanes. Elle a affirmé que l'apartheid de genre ne peut être normalisé, plaidant pour que la voix des femmes afghanes soit au cœur du changement. L'Espagne soutient les mécanismes internationaux de justice, y compris les mandats d'arrêt contre les dirigeants talibans.

# CDH60 : Dégradation alarmante des droits humains au Soudan: La mission d'enquête exige que justice soit faite

Par Minna Adlan / GICJ

La Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Soudan a présenté son dernier rapport au Conseil des droits de l'homme, documentant l'aggravation de la situation dans le pays. La mission a confirmé que le conflit entre les Forces armées soudanaises (SAF) et les Forces de soutien rapide (RSF) continue de faire des ravages parmi la population civile, avec des violations du droit international humanitaire et des droits humains commises par les deux camps.

La mission a rapporté que les civils sont constamment pris pour cibles, affamés et déplacés au milieu d'atrocités croissantes. Elle a souligné les massacres de masse à El Fasher et dans l'État d'Al Jazira, ainsi que les représailles généralisées à Khartoum et Omdurman. Les violences sexuelles et sexistes ont été mises en avant comme une caractéristique majeure de ce conflit. Plus de 25 millions de personnes sont désormais en insécurité alimentaire aiguë, avec des enfants mourant à cause de la faim et de la maladie.

Pas de paix sans justice pour le Soudan.



Les représentants du Soudan ont reconnu la gravité des violations, notamment celles commises par les RSF contre les femmes et les enfants, et ont reconnu la souffrance des civils. Bien qu'ils aient accueilli favorablement l'examen des abus, ils ont insisté sur le fait que la crise reste une affaire interne, appelant à ce que les institutions nationales mènent les processus de justice et de reddition de comptes. Ils ont aussi dénoncé les ingérences extérieures, en particulier les accusations de soutien des Émirats arabes unis aux RSF — accusations que les Émirats ont rejetées.

Les États membres se sont dits alarmés par l'ampleur des violations, la famine, et les attaques délibérées contre les civils. Beaucoup ont demandé la prolongation du mandat de la mission d'enquête, l'application stricte de l'embargo sur les armes, et la mise en place de mécanismes concrets pour garantir justice et responsabilité. Plusieurs ont aussi exprimé leur solidarité avec le peuple soudanais, tout en soulignant l'importance du respect de la souveraineté, de la non-ingérence et d'un processus de paix dirigé par les Soudanais eux-mêmes.

Geneva International centre for Justice (GICJ) affirme que l'impunité ne peut pas perdurer. Nous appelons tous les États à faire appliquer l'embargo sur les armes, à mettre fin à tout soutien extérieur aux parties belligérantes, à soutenir des enquêtes indépendantes et des poursuites internationales pour crimes de guerre, y compris les violences sexuelles et les attaques contre les civils, et à prioriser l'accès humanitaire et la protection des civils dans tous les efforts diplomatiques.

La paix sans justice est impossible.

# CDH60 : Reconnaître les droits des peuples autochtones, une question de justice et de construction nationale

Par Andrea Pantazi / GICJ

Lors de sa 60<sup>e</sup> session, le Conseil des droits de l'homme a tenu un dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (23 septembre 2025), marquant la présentation de son premier rapport thématique. Ce dialogue a coïncidé avec le 18<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), un instrument historique établissant des normes minimales pour leur protection.

Le Rapporteur spécial a souligné que, bien que la DNUDPA ait influencé les lois, politiques et pratiques dans de nombreux pays et contribué à l'établissement de partenariats fondés sur les droits et la confiance, sa mise en œuvre demeure inégale. Dans plusieurs régions, en particulier en Afrique et en Asie, les États continuent de percevoir la reconnaissance des peuples autochtones avec méfiance, craignant une fragmentation nationale ou des revendications de traitement préférentiel. De telles idées reçues compromettent le respect des obligations internationales et perpétuent la discrimination, la marginalisation, voire, dans les cas extrêmes, le déplacement et la violence de masse.

Le rapport insiste sur le fait que la reconnaissance des peuples autochtones exige des États qu'ils admettent les injustices historiques subies par ces communautés, qu'ils dépassent des définitions étroites et littérales pour adopter l'approche fondée sur les droits consacrée dans la DNUDPA, et qu'ils alignent leurs cadres juridiques et politiques nationales sur les normes internationales. Cette reconnaissance doit garantir que les peuples autochtones ne soient pas réduits au statut de minorités ou de simples communautés locales, mais pleinement respectés en tant que titulaires de droits distincts.



Le Rapporteur a souligné que le déni de ces droits a engendré non seulement des préjudices physiques, mais aussi un traumatisme intergénérationnel. Il a exhorté les États à considérer la reconnaissance non comme une menace, mais comme une exigence de justice et un socle pour une construction nationale cohésive.

Le dialogue a également mis en lumière des avancées positives, notamment en saluant l'ouverture du Botswana et ses premières démarches vers des réformes. Le Rapporteur spécial a appelé la communauté internationale à soutenir ces efforts et à accompagner les États dans la mise en œuvre de ses recommandations.

Le Centre International de Justice de Genève (GICJ) tient à rappeler que la reconnaissance des peuples autochtones n'est pas facultative, mais constitue une obligation internationale. Les États doivent aligner d'urgence leurs législations sur la DNUDPA, garantir des réparations pour les injustices passées et assurer la pleine participation des communautés autochtones dans la construction de leur avenir. Ce n'est que par une reconnaissance authentique que les nations pourront atteindre une inclusion réelle.

---

# CDH60 : Défendre les droits humains dans un climat en mutation

Par Mihretab Mekonnen / GICJ

Lors de sa 60<sup>e</sup> session, le Conseil des droits de l'homme a tenu un dialogue interactif majeur, affirmant que la crise climatique représente l'un des défis les plus graves pour les droits humains dans le monde contemporain. Les débats ont mis en lumière le lien étroit entre les effets du changement climatique et la pleine réalisation des droits fondamentaux, soulignant la nécessité d'une approche centrée sur l'humain dans toutes les politiques climatiques.

Les participants ont rappelé que les États ont une obligation juridique positive de prévenir les dommages prévisibles liés au climat. Ce principe, soutenu par la jurisprudence consultative récente des tribunaux internationaux, implique que les gouvernements doivent agir avant que les conséquences ne deviennent irréversibles, et non réagir après coup. La discussion a également insisté sur le fait que les communautés marginalisées et vulnérables subissent de manière disproportionnée les effets du changement climatique, que ce soit à travers la perte de leurs moyens de subsistance, la destruction de leurs habitations, ou la dégradation de l'accès à l'eau et à l'alimentation.

Un point central des échanges a été la notion de transition juste, définie non seulement comme un changement économique, mais comme un impératif de droits humains. Une transition véritablement juste exige :

- des résultats équitables pour toutes les populations,
- la garantie de travaux décents et sûrs pour ceux touchés par la transformation énergétique,
- la mise en place de systèmes de protection sociale pour soutenir les communautés les plus fragiles,
- et la prise en compte des conséquences culturelles, sociales et économiques des transformations climatiques.

Les participants ont également souligné que la transition climatique doit être accompagnée d'un renforcement des institutions démocratiques et participatives, permettant aux populations affectées de jouer un rôle actif dans les décisions qui façonnent leur avenir.

La justice climatique ne peut se réduire à des mesures techniques ou économiques : elle implique une responsabilité collective et une solidarité internationale, car les effets du changement climatique transcendent les frontières et exacerbent les inégalités mondiales.

Le Centre International de Justice de Genève (GICJ) considère que la résilience climatique est avant tout une question de justice. Nous appelons les États à intégrer pleinement les droits humains dans tous les cadres de gouvernance climatique, en respectant et protégeant les populations les plus exposées aux risques.

Cela inclut :

- l'instauration de mécanismes de responsabilité clairs et efficaces,
- la participation significative des communautés affectées dans la planification et la mise en œuvre des politiques,
- la création de voies concrètes pour la réparation et l'indemnisation des pertes et dommages,
- et le renforcement des institutions locales et nationales pour garantir une mise en œuvre équitable des normes internationales

En outre, le GICJ insiste sur le lien inextricable entre protection de l'environnement et droits humains : un climat stable et prévisible est essentiel pour garantir le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et au logement. Ignorer cette réalité revient à compromettre l'exercice effectif de tous ces droits fondamentaux, particulièrement pour les populations déjà vulnérables ou marginalisées. Notre responsabilité collective est claire : il est impératif de promouvoir un avenir durable et juste, où les politiques climatiques respectent la dignité humaine, réduisent les inégalités et garantissent la protection des droits fondamentaux.

Il faut agir maintenant : chaque mesure de prévention, chaque plan de transition, et chaque action de réparation contribue à bâtir un futur où justice, équité et durabilité sont au cœur des choix humains et politiques.

# CDH60 : Le déni de la crise au Burundi, principal obstacle à sa résolution

Par Marcela Miteva / GICJ

Lors de la 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, le 19 septembre 2025, lors d'un dialogue interactif, M. Fortuné Gaetan Zongo, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, a déclaré en introduction :

« La mise en œuvre de tous mes mandats continue d'être entravée par le manque de coopération des autorités burundaises. Ces réticences pourraient être considérées comme un éloignement des décisions du Conseil des droits de l'homme. »

Dans son analyse, M. Zongo a identifié des préoccupations significatives et urgentes : arrestations arbitraires, détentions prolongées, torture, disparitions forcées, attaques contre les journalistes, violences sexuelles, atteintes à la liberté des médias et d'expression, élections non libres, expropriation des terres et biens par l'État comme forme d'oppression envers les minorités et les sympathisants de l'opposition, et enfin, discrimination institutionnalisée à l'encontre des femmes.

Bien qu'il ait reconnu la contribution de certaines sociétés civiles à la protection des droits, il est resté sceptique quant à l'indépendance judiciaire.

En réponse, la représentante du Burundi a exprimé son inquiétude concernant l'intégrité du Rapporteur spécial et la mission du Conseil, dénonçant ce qu'elle considère comme des allégations diffamatoires à des fins politiques. Mme Elisa Nkerabirori, représentante du Burundi, a affirmé que l'imposition d'un Rapporteur spécial sur le Burundi porte atteinte à la souveraineté de l'État et viole certains principes consacrés du droit international et de la Charte des Nations Unies. Cette position a été soutenue par plusieurs pays, notamment Cuba, la Russie et la plupart des États africains.

In fine, le Conseil était divisé en deux groupes : les pays européens, alignés sur la position de l'UE, ont réitéré leur préoccupation face aux violations des droits de l'homme au Burundi, tandis que la majorité des pays non européens ont reconnu les efforts du Burundi pour respecter ses obligations internationales.



À la lumière des preuves présentées par le Rapporteur spécial, le Centre International de Justice de Genève (GICJ) condamne les 14 disparitions forcées signalées en 2024, dont la plupart sont liées à des affiliations politiques. Le GICJ exprime également son inquiétude face aux pratiques d'arrestations arbitraires, détentions prolongées et traitements inhumains, en particulier dans les centres de détention.

GICJ exhorte le Burundi à renforcer ses mécanismes nationaux de protection des droits humains en garantissant une justice indépendante, offrant des recours judiciaires adéquats aux victimes et respectant pleinement le principe de non-impunité.

# CDH60 : Les Syriens continuent de réclamer justice et responsabilité malgré la violence persistante

Par Jennifer Kalushi / GICJ

Les appels des Syriens à la dignité, à la justice et à la responsabilité n'ont pas diminué, malgré la violence persistante et les graves violations des droits humains. Lors de la 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, le 23 septembre 2025, Paulo Sérgio Pinheiro, Président de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, a présenté une mise à jour orale sur l'alarmante situation des droits humains dans le pays.

## Justice pour chaque Syrien, responsabilité pour chaque crime.

Il a rappelé que neuf mois après la chute de la dictature, la violence reste une source de préoccupation majeure. Le rapport décrit des meurtres massifs, des enlèvements, des confiscations de biens et des violences sexuelles, avec des centaines de civils, dont des femmes et des enfants, exécutés ou soumis à des traitements dégradants au cours des derniers mois. À la mi-juillet, de nouveaux affrontements communautaires à Suwayda ont entraîné des centaines de victimes et un renouvellement des déplacements. La Commission a souligné le besoin urgent d'avoir des forces de l'ordre bien formées, des fonds d'indemnisations pour les victimes.

La mise à jour a également abordé les facteurs externes. Les frappes aériennes continues d'Israël, la destruction d'infrastructures civiles près de Damas et l'occupation au-delà de la ligne de séparation de 1974 ont été citées comme violations de la souveraineté syrienne, déstabilisant davantage la région. Le blocage des accords entre les autorités intérimaires et les Forces démocratiques syriennes a accru l'insécurité, parallèlement à des rapports préoccupants sur la violence basée sur le genre et les disparitions forcées.

Certaines délégations ont noté des avancées positives de la part du gouvernement syrien. Le Royaume-Uni a souligné qu'en avril, le Conseil avait renouvelé à l'unanimité le mandat de la Commission d'enquête, saluant la facilitation du processus par la Syrie. Il a également encouragé les enquêtes sur les violences côtières et la création de commissions sur la justice transitionnelle et les personnes disparues, tout en insistant pour que la justice serve tous les Syriens de manière égale.

La délégation syrienne a reconnu les défis de la phase de transition, mettant en avant les progrès réalisés en matière de justice transitionnelle, le retour des réfugiés et les efforts de réconciliation nationale, tout en dénonçant les ingérences externes.



Le Centre International de Justice de Genève (GICJ) exprime sa solidarité avec le peuple syrien. Nous appelons à la fin des violations en cours, à une responsabilité réelle pour les crimes commis et au renforcement d'institutions inclusives. Ce n'est qu'en rétablissant la confiance, les droits et la justice que la Syrie pourra avancer vers la paix.

# CDH 60: Le rôle de la vérité et la réparation

Par Haliema Sharfeddine and Sonia Darrieumerlou / GICJ

Lors de la 6e réunion de la 60e session du Conseil des droits de l'homme, les États et experts ont rappelé l'urgence de promouvoir la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-répétition, éléments clés d'une justice transitionnelle efficace. Ces piliers permettent de défendre les droits des victimes, renforcer l'état de droit et prévenir les violations futures.

Le Rapporteur spécial Bernard Duhaime a présenté les conclusions de sa visite au Brésil, saluant des avancées comme la Commission d'amnistie et la Commission nationale de vérité, tout en signalant des interruptions entre 2019 et 2022. Il a demandé au Brésil de renforcer les réparations, garantir la non-répétition et d'associer davantage la société civile et les victimes dans ce processus.

Dialogue interactif : réactions des États

- Le Brésil a réaffirmé son attachement à la démocratie et présenté ses mécanismes d'indemnisation des victimes de la dictature militaire, y compris la relance d'enquêtes sur les disparitions politiques.
- L'Union européenne a insisté sur l'importance d'une justice inclusive, sensible au genre, et fondée sur la documentation, l'accès aux archives et la lutte contre la désinformation.

- Le Soudan a mis en avant les violations commises par les Forces de soutien rapide (RSF) et a annoncé la création d'une mission nationale d'enquête pour assurer la justice et les réparations.
- Le Chili, la Palestine et la Suisse ont souligné la protection des journalistes et le rôle crucial de la société civile dans la préservation de la mémoire.
- Le Rapporteur spécial a également évoqué la situation à Gaza, appelant à soutenir les enquêtes internationales et insistant sur le fait que l'absence de mécanismes de justice transitionnelle renforce l'impunité.

Le GICJ rappelle que la documentation est la pierre angulaire de la justice transitionnelle. L'organisation dénonce les tentatives délibérées d'entraver cette documentation, la destruction d'archives, les intimidations, et les attaques contre les journalistes, notamment à Gaza, qui renforcent l'impunité.

Le GICJ appelle les États à :

- Protéger les archives, garantir l'accès à l'information et soutenir les acteurs de la société civile.
- Renforcer les mandats d'enquête, investir dans la préservation numérique, et assurer que les preuves collectées conduisent à la justice et aux réparations.

La justice transitionnelle est une nécessité morale et juridique, et non une simple procédure technique. Sans vérité ni responsabilité, il ne peut y avoir de réconciliation durable.



---

# CDH60 : Le silence règne: la découverte de l'urgence humanitaire au DRC

Par Elena Hadad / GICJ

Lors de la 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme (8 septembre - 8 octobre 2025), un dialogue interactif a révélé de graves violations en République démocratique du Congo (RDC). Des témoignages dénoncent les atrocités commises par des groupes armés comme le M23 et les ADF, ainsi que des accusations d'ingérence rwandaise. Le Conseil a rappelé l'importance que toutes les parties respectent les engagements pris dans l'accord de Washington pour mettre fin aux violences basées sur le genre, aux abus sexuels et à la répression des défenseurs des droits humains.

En février 2025, le Conseil a créé une mission indépendante d'établissement des faits dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin d'enquêter sur l'escalade récente des violences. Cette mission a révélé que tous les acteurs du conflit (M23, ADF, Wazalendo, Forces armées de la RDC, FARDC, Forces de défense rwandaises) ont commis des violations sérieuses du droit international des droits humains et humanitaire, souvent constituant des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

La situation humanitaire est catastrophique : violences sexuelles généralisées (contre femmes, filles, hommes, garçons et personnes LGBT), recrutement forcé d'enfants, déplacements massifs (plus de 7,8 millions de personnes déplacées), destructions d'infrastructures, écoles, hôpitaux, et attaques contre des camps de personnes déplacées.

Le rapport demande des mesures urgentes : mise en place d'une Commission d'enquête indépendante, enquêtes et poursuites effectives, réparations, protection des victimes, et engagement international renforcé pour briser le cycle de l'impunité.



Le Centre International de Justice de Genève (GICJ) exprime une vive inquiétude face à la crise humanitaire croissante en RDC. Le GICJ soutient les appels à une action urgente et décisive de la communauté internationale pour étendre et renforcer les mandats d'enquête, tenir les auteurs responsables, et apporter protection et assistance immédiates aux victimes. GICJ condamne la violence sexuelle systématique, les enlèvements massifs, les déplacements forcés, ainsi que les attaques contre les civils et les infrastructures, documentés par l'ONU et soulignés lors de la 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme.



# CDH 60: Interdépendance entre égalité de genre et droit au développement

Par Arwa Akbar / GICJ

En septembre 2025, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a tenu des sessions où le Rapporteur spécial sur le droit au développement, M. Surya Deva, a présenté deux rapports : l'un sur le lien entre l'égalité des genres et le droit au développement, et l'autre sur sa visite au Honduras. Il a insisté sur le fait que ces deux droits sont interdépendants et se renforcent mutuellement. De nombreux États ont exprimé leur soutien à son mandat, appelant à un instrument international pour garantir la responsabilité et lutter contre l'impunité.

Le Centre international de justice de Genève (GICJ) a soutenu cette approche, rappelant que l'égalité des genres et le développement sont essentiels pour garantir les droits humains de tous. Le rapport rappelle que des milliards de personnes ne jouissent pas de leur droit au développement, avec des chiffres alarmants concernant la pauvreté, la malnutrition infantile et les conditions de vie dans les bidonvilles. Le droit au développement, défini dans la Déclaration adoptée par l'ONU en 1986, implique une amélioration continue du bien-être de tous.

Lors de sa visite au Honduras, le Rapporteur a observé des progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), notamment avec des programmes sociaux innovants comme les bons « Vie Meilleure ». Cependant, il a aussi souligné les défis persistants : pauvreté généralisée, malnutrition chronique, discriminations envers les peuples autochtones et les Afro-Honduriens, conflits liés à la terre, pollution, et pressions exercées par des entreprises privées. Il a formulé des recommandations au gouvernement pour favoriser un développement participatif, équitable et durable, en mettant l'accent sur la reconnaissance des droits fonciers et la consolidation des institutions.

Le rapport thématique sur le lien entre l'égalité des genres et le droit au développement a été rédigé avec une perspective féministe et intersectionnelle. Il souligne que les femmes et les filles subissent des discriminations persistantes qui entravent leur développement.

L'égalité de genre est décrite comme un droit essentiel au développement économique, social, politique et culturel. Des exemples concrets montrent que lorsque les femmes ont un accès équitable à l'éducation, aux ressources et à la participation politique, elles contribuent à des sociétés plus inclusives, pacifiques et durables. Le Rapporteur affirme que les femmes doivent être vues comme des actrices du changement, et non comme de simples bénéficiaires.



Les États ont réagi de manière variée. Le Honduras a reconnu les avancées réalisées tout en admettant l'existence d'obstacles persistants, notamment ceux liés à l'histoire politique récente du pays et à la corruption. Des chiffres ont été avancés pour montrer une réduction progressive de la pauvreté.

Le Koweït, au nom du Conseil de coopération du Golfe, a réaffirmé l'importance de prendre en compte les spécificités religieuses et culturelles dans la poursuite de l'égalité.

L'Union européenne a rappelé que l'égalité des genres est une valeur fondamentale de son action.

Le Pakistan, représentant l'Organisation de la coopération islamique, a insisté sur le rôle central des femmes dans la réalisation du droit au développement, tout en dénonçant les effets dévastateurs des conflits armés, en particulier dans les territoires palestiniens occupés.

Tous ont reconnu que le développement durable et l'égalité de genre sont indissociables, et nécessitent une coopération internationale renforcée.

# CDH60 : Le droit international paralysé et ses conséquences inégalitaires

Par Maria Francisca R. Costa / GICJ

Lors des 8e, 9e et 10e réunions de la 60e session du Conseil des droits de l'homme, un dialogue interactif a eu lieu avec l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, M. George Katrougalos. Ce dialogue a mis en lumière les inquiétudes croissantes concernant la montée des politiques unilatérales, les atteintes à la souveraineté des États, les violations du droit international et l'aggravation des inégalités mondiales.

M. Katrougalos a souligné que l'ordre international issu de la Seconde Guerre mondiale est aujourd'hui en crise. Il est affaibli par les ambitions territoriales croissantes, les politiques économiques protectionnistes et le retrait partiel de certains États, notamment les États-Unis, du système multilatéral, en particulier des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies. Il a dénoncé les sanctions imposées aux rapporteurs de l'ONU, les coupures de financement aux agences internationales, ainsi que les attaques militaires unilatérales sur des territoires souverains comme le Qatar et le Venezuela.

Le Centre International de Justice de Genève (GICJ) a exprimé son inquiétude croissante face à ces évolutions, notamment l'usage accru de la force sans mandat international et les sanctions contre des peuples déjà vulnérables. GICJ appelle à une réforme urgente de la gouvernance mondiale et du système financier international pour garantir un ordre plus juste, inclusif et respectueux des droits humains, en particulier pour les pays du Sud global.

Le rapport de l'Expert met en évidence les racines de l'injustice mondiale, héritées du colonialisme et consolidées par des systèmes économiques inégalitaires. Il décrit un monde où les pays en développement restent dépendants de chaînes de valeur mondiales contrôlées par des multinationales, où l'accès aux technologies, à l'internet et au savoir reste très inégal, et, où la dette et l'austérité empêchent tout progrès réel. Il souligne également que les pays du Sud sont les plus touchés par la crise climatique, alors qu'ils en sont les moins responsables.

Le rapport appelle à des réformes profondes du Conseil de sécurité de l'ONU, du FMI, de la Banque mondiale et des règles du commerce international. Il propose aussi la création d'un nouvel indice de régulation mondiale centré sur les droits humains et le développement. L'Expert souligne l'urgence d'un accès équitable aux technologies numériques, d'une restructuration de la dette, et d'une démocratisation des institutions internationales.

Plusieurs pays ont soutenu ces appels. Cuba, au nom des Amis de la Charte des Nations Unies, a réaffirmé les principes de souveraineté et d'autodétermination, tout en condamnant les actions militaires et économiques des États-Unis en Amérique latine. L'Iran a demandé le renforcement des mécanismes juridiques internationaux, comme la Cour internationale de justice, pour contrer les violations systémiques. La Palestine a évoqué sa situation comme un exemple clair de colonialisme moderne, dénonçant l'impunité d'Israël et l'inaction du Conseil de sécurité. L'Éthiopie a appelé à une réforme du financement climatique et à une justice économique globale. Le Kenya a insisté sur l'injustice numérique qui maintient les pays africains dans un état de dépendance technologique et économique.

En conclusion, le dialogue a montré un consensus croissant sur la nécessité de repenser les règles de l'ordre mondial actuel pour le rendre réellement démocratique, équitable et durable. Toutefois, cela nécessite une volonté politique forte des États puissants et une mobilisation accrue de la société civile mondiale.



# CDH60 : Coincés entre l'espoir et le désespoir - La crise mondiale des disparitions forcées

Par Muriel Imhof / GICJ

Le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI) a observé des tendances mondiales alarmantes : les disparitions forcées se poursuivent dans les contextes de conflits armés (Ukraine, Gaza), lors de périodes électorales (Burundi, Venezuela, Tanzanie), ainsi que dans le cadre de la migration et des expulsions (Tunisie, Libye, États-Unis vers le Salvador et le Venezuela). Elles sont également commises lors de transferts transnationaux ou sous couvert d'activités de lutte contre le terrorisme, notamment au Pakistan et en Égypte.

Un pays ne peut  
construire son avenir sans  
reconnaître ceux qui ont  
disparu dans l'oubli.

Entre mai 2024 et mai 2025, 1 278 nouveaux cas ont été transmis par le Groupe de travail à 38 États. Durant la même période, 233 cas ont pu être clarifiés. Cependant, des milliers de cas restent non résolus, certains remontant jusqu'à 1980.

Gabriella Citroni, Présidente du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, a rappelé lors du dialogue interactif du 16 septembre 2025 que le Groupe a été créé pour répondre à la souffrance de milliers de familles et de communautés entières « coincés entre l'espoir et le désespoir », déclarant : « Les victimes de disparition forcée méritent mieux. Nous leur devons davantage, et c'est notre responsabilité commune. »

En raison de la crise de liquidités persistante au sein de l'ONU, le Groupe de travail a dû faire face à des obstacles opérationnels qui ont limité sa capacité à remplir pleinement son mandat, notamment l'annulation de sa deuxième visite de pays.

Le rapport du GTDFI (A/HRC/60/35) met en évidence des défaillances systémiques : de nombreux États ne fournissent pas d'informations suffisantes ; les cadres juridiques et politiques privilégient souvent les intérêts économiques au détriment des obligations en matière de droits humains ; les peuples autochtones et les défenseurs de l'environnement sont particulièrement visés. Dans les affaires de disparition forcée, les procès avancent rarement, en raison notamment du fait que beaucoup d'États n'ont pas encore inscrit la disparition forcée comme crime distinct dans leur législation nationale.



Le Centre International de Justice de Genève (GICJ) soutient les recommandations formulées dans le rapport et par la Présidente, notamment la création d'institutions spécialisées, le renforcement de la coopération internationale et l'amendement des législations nationales.

